



## Lancement de l'appel d'offres FPC 2007 médecins généralistes et spécialistes le mercredi 22 février 2006

A l'attention :

- des associations de formation continue de médecins libéraux (généralistes et spécialistes) en exercice, comprenant notamment les collèges d'enseignants en médecine générale et en médecine spécialisée et les sociétés savantes ;
- des départements universitaires de médecine générale et de formation médicale continue des UFR.

L'Organisme Gestionnaire Conventionnel (OGC) pour la Formation Professionnelle Conventionnelle (FPC) lance **un appel d'offres FPC 2007 pour la réalisation de formations destinées aux médecins libéraux conventionnés en exercice.**

**Ces actions de FPC peuvent :**

- **soit être réservées exclusivement aux médecins généralistes,**
- **soit être réservées exclusivement aux médecins spécialistes,**
- **soit rassembler des médecins généralistes et spécialistes.**

La participation aux formations de FPC ouvre droit à une indemnisation pour perte de ressources.

Pour répondre à cet appel d'offres, les organismes de formation cités ci-dessus doivent se procurer le cahier des charges de la FPC 2007 :

- soit en le téléchargeant sur le **site Internet** : [www.ogc.fr](http://www.ogc.fr)
- soit en le demandant à l'OGC **par téléphone au 01 48 76 75 77, ou par courriel** : [FPC2007@ogc.fr](mailto:FPC2007@ogc.fr)

Toutes les réponses à l'appel d'offres doivent parvenir à l'OGC **avant le vendredi 19 mai 2006 à 16 h 00.**

Les organismes de formation et leurs projets seront examinés, selon les règles du cahier des charges FPC 2007, en vue de leur agrément.

Les formations agréées devront être réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2007.

OGC - organisme prévu par l'article L. 162-5-12 du code de la sécurité sociale - 217, rue la Fontaine - 94132 Fontenay sous bois Cedex - [www.ogc.fr](http://www.ogc.fr)